Petite histoire de l'ancienne école

1832 Le Conseil municipal décide de **la construction d'une école** « à l'emplacement de l'ancien cimetière ». Les élus communaux devancent ainsi la loi Guizot sur « l'instruction primaire » de juin 1833. Cette dernière rend obligatoire, pour chaque commune, l'entretien d'une école, gratuite pour les indigents.

1833 Nouvelle délibération du Conseil municipal qui considère que **la construction d'une école constitue une charge insupportable pour les habitants**. Il est proposé de construire une école en commun avec la commune de Pacé, au Pont-Percé.

1834 Alors que le maire communique les plans et devis du futur bâtiment, les élus rétorquent qu'étant donné le nombre d'enfants indigents et le nombre d'enfants qui n'iront pas à l'école il est préférable de louer un bâtiment au Pont-Percé.

1835 La commune, qui avait devancé la loi Guizot trois ans auparavant, doit maintenant répondre à un **courrier du préfet** qui lui **reproche de ne pas avoir d'école publique**. Les élus rétorquent que « la commune possède une école légalement établie et bien dirigée », par les religieux, installés dans l'actuelle mairie.

1840 La Conseil municipal valide enfin l'achat d'un terrain situé à l'entrée du bourg.

1841 **Début des travaux** qui sont assez rapidement stoppés suite à une modification des plans. Il est décidé d'ajouter un étage au bâtiment afin de pouvoir y installer un logement pour l'instituteur et une salle pour le Conseil municipal.

1842 **L'école ouvre** enfin ses portes, **après 10 ans de débats**. Elle est gratuite pour 10 enfants, considérés comme indigents. Les autres doivent payer une rétribution mensuelle fixée à 1,25F.

1845 Le maire estime « qu'**il est urgent de faire construire des lieux d'aisances à la maison école** » et d'acheter un bureau et un poêle « pour **réchauffer la classe et les gamelles des enfants** ». Un préposé au poêle sera choisi parmi les élèves pour entretenir le feu. De même, les punis du jour seront longtemps chargés de l'entretien des lieux d'aisances.

1867 Le Conseil municipal décide de **ne pas construire une école de fille**, car l'école libre tenue par les Sœurs de la Providence et financée par Mme Rattier (dans l'actuelle mairie), « jouit de tous les avantages d'une école publique sans que la commune y contribue en rien ».

1887 Deux nouvelles salles de classe ouvrent dans le bâtiment construit sur le terrain voisin de l'école.

1902 Après plusieurs courriers du préfet insistants sur la nécessité de créer une école laïque pour les jeunes filles, **la commune finit enfin par céder. Les jeunes condéennes auront école** dans l'une des classes construites en 1887.

2015 L'ancienne mairie école, remise en service durant les travaux du nouveau groupe scolaire, voit partir **ses derniers élèves**.

Sources : Archives municipales et Suard B (dir.), *Condé-sur-Sarthe et son histoire*, 1987.
Un grand merci à **Nicole Marco** et **Françoise Pézeril** pour leurs recherches.